

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres

du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	24
Votants	27

Date de la convocation :

25/06/2026

Date de l'affichage :

25/06/2026

DELIBERATION N°11 DU 1^{ER} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le premier juillet, à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.

Présents : Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Alain BARTHEZ, Anaïs BASCHET, Jean-Christophe BOUCAUD, Pascale CLAVEL, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Christelle PIRODON, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Pascal RIGATTIERI, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Alain TAURINES, Anne-Catherine TERRY

Absents excusés : Patrick ANGLES (procuration à Marlène PUCHE), Lydia BARTHES (procuration à Jérémy SANSA), Bertrand CAVAILLES (procuration à Jean-Christophe BOUCAUD)

Secrétaire de séance : Thomas GARCIA

Objet : Représentants de la commune au CCAS : nouvelle désignation

Vu les articles L.123-6 et R.123-7 et suivants et notamment l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les délibérations n°4 et 5 du 31 mars 2026 fixant le nombre de membres et la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant la démission de Mme Françoise EHINGER de son mandat de Conseillère municipale en date du 29 mai 2026 et, par conséquent, de son siège au sein du Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir ;

Considérant que le cas d'espèce nécessite une nouvelle désignation de l'ensemble des conseillers municipaux représentant la commune au sein du CCAS ;

Une seule liste est présentée et le vote à main levée est validé à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20260701-DEL11-010726-DE
Date de télétransmission : 23/07/2026
Date de réception préfecture : 23/07/2026

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité

- **Désigne** les membres suivants pour siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, outre Marlène PUCHE, Maire, Présidente de droit :

Anne Catherine TERRY
Jean-Philippe JUAN
Thierry DAURAT
Candice DELAIRE COURTES
Christelle PIRODON
Serge PESCE

- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,
Thomas GARCIA



Le Maire,
Marlène PUCHE



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 – A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20260701-DEL11-010726-DE
Date de télétransmission : 23/07/2026
Date de réception préfecture : 23/07/2026